

222C1884
FR0000060402-FS0592

21 juillet 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ALBIOMA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 juillet 2022, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 juillet 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALBIOMA et détenir 1 738 715 actions ALBIOMA² représentant autant de droits de vote, soit 5,37% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions ALBIOMA détenues à titre de collatéral.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont (i) 433 730 actions ALBIOMA détenues à titre de collatéral et (ii) 648 139 actions ALBIOMA détenues à titre de « *loyalty shares* ».

³ Sur la base d'un capital composé de 32 370 737 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.